Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260417-20260410-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 17 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers	
en exercice	15
présents	14
votants	14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, HUMBERT, RENOU, LABAT, BELLINI, LERNER
MM. FIEVEZ, NICOLAS, JAFFRELOT, GUENIOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL

ABSENTS : Mme HONORE donne pouvoir à Mme DELBOS

Madame Agathe RENOU a été nommé secrétaire.

2026-04-11 La Vraie-Croix : renouvellement de convention avec la crèche « Le P'tit Club »

La commune de Larré à établit auprès de la commune de La Vraie-Croix, une convention permettant d'avoir une place d'urgence au sein de la crèche dans le cas où une famille serait dans le besoin pour la garde de son enfant, de manière ponctuelle.
Cette place d'urgence à un coût annuel pour la commune de 8 740€ avec une participation de la CAF de 2 874€. Le reste à charge communal est de 5 866€/an.

Le taux d'occupation est de 72%, réparti sur 5 familles Larréennes.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal, à 5 voix Pour ; 2 abstentions et 8 voix contre, DÉCIDE :
De ne pas renouveler la convention entre La Vraie-Croix et Larré.

Pour copie conforme
Le Maire,
Camille LE CLAIRE

MAIRIE DE LARRE
56 (Morbihan)